



COMMUNE D'ÉCLÉPENS



AGENDA :

- **11-13 juillet** – Abbaye des carabiniers de la Sarraz avec l'Echo du Mauremont
- **1^{er} août** – Fête Nationale
Terrain du Polyvalent
- **2 août** – culte à Eclépens
- **3 septembre** – Repas de soutien du FC La Sarraz-Eclépens
- **5 septembre** – Château d'Eclépens -
Caves ouvertes et marché du terroir avec
production de Musique Danse Projet.
- **27 septembre** – Scrutin fédéral
- **7 octobre** – Conseil communal

ASSERMENTATION

L'assermentation des nouvelles autorités communales pour la législature 2026–2031 s'est déroulée le lundi 1er juin 2026 à 19h30, à l'église du village.

La première partie de la cérémonie a été présidée par le préfet du district de Morges, M. Boris Cuanoud, qui a procédé à l'assermentation des membres des autorités communales.

À l'issue de cette cérémonie, les conseillères et conseillers nouvellement assermentés se sont rendus à la salle du Conseil pour la deuxième partie du Conseil, sous la présidence de M. Bertrand Favre, réélu à ce poste.



De gauche à droite : Franco Cetrangolo, Katja Braisaz-Latille, Boris Cuanoud, Etienne Morier-Genoud, Michel Chuard, Daniel Gachet



Sylviane Chappuis, Boris Cuanoud, Bertrand Favre

MOT DU SYNDIC

Chères habitantes et chers habitants d'Eclépens,

C'est avec une certaine émotion et avec beaucoup d'enthousiasme que je m'adresse à vous aujourd'hui à travers les lignes de notre bulletin communal. Nous commençons une nouvelle législature de 5 années lors desquelles notre commune va continuer à se développer. Notre village doit conserver son atout inestimable : celui d'être une communauté à taille humaine, où la solidarité et le vivre-ensemble ne sont pas de vains mots et où nous avons le plaisir de prendre le temps de nous saluer.

Les défis qui se présentent à nous sont nombreux. Notre volonté est de maintenir un équilibre harmonieux entre la préservation de notre cadre de vie et la modernisation nécessaire de nos infrastructures. Qu'il s'agisse de l'entretien de nos routes, des espaces publics, des aménagements scolaires, de la construction d'une STEP régionale qui pourra traiter les eaux afin de les restituer assainies dans les milieux naturels, ou du soutien à nos sociétés locales et associations, l'engagement de la Municipalité reste entier.

L'implication de chacune et chacun de vous fait la force et la vitalité de notre village. C'est pourquoi votre Municipalité reste à votre écoute pour avancer ensemble.

Au nom de la commune d'Eclépens, je voudrais remercier particulièrement notre Syndic sortant, M. Claude Dutoit qui a accordé 35 années au service de la communauté et M. Pascal Guinnard, Municipal sortant après 15 années à l'exécutif communal. Cela a représenté un investissement personnel de tous les jours, empiétant souvent sur la vie de famille et les loisirs. Un chaleureux et très grand **MERCI** leur est adressé pour tout ce qu'ils ont entrepris pour notre commune et pour notre région. Nous leur souhaitons une bonne route pour ce nouveau temps de vie qui commence pour eux et leurs proches.



Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil communal, et toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement pour le bien de notre commune.

Au nom de la nouvelle Municipalité, je vous souhaite un excellent été et me réjouis de vous croiser prochainement lors de l'une de nos manifestations locales.

Etienne Morier-Genoud, Syndic

MUNICIPALITÉ - LÉGISLATURE 2026-2031



Franco Cetrangolo, Daniel Gachet, Etienne Morier-Genoud, Katja Braisaz-Latille, Michel Chuard

Les membres de la nouvelle Municipalité remercient chaleureusement les citoyennes et les citoyens pour la confiance qu'ils leur ont témoignée. Conscients de la responsabilité qui leur est confiée, ils s'engagent à exercer leur mandat avec sérieux, disponibilité et esprit de collaboration. Ils mettront tout en œuvre pour mener à bien les dossiers communaux, dans l'intérêt de la population et du développement harmonieux de notre commune.

Dicastères

- | | |
|---|--|
| M. Etienne Morier-Genoud, Syndic : | Administration générale, finances, personnel communal, épuration, eaux claires et eaux usées, relations extérieures, questions juridiques. |
| M. Daniel Gachet, Vice-syndic : | Eau potable (AIEM), défense incendie (SDIS), ordre et sécurité publics, stand de tir, PCi, routes, chemins AF, parkings, éclairage public, vigne. |
| M. Franco Cetrangolo, Municipal : | Aménagements du territoire et entreprises, bâtiments administratifs, financiers et gérance, police des constructions et procédés de réclame, informatique et internet, politique énergétique, urbanisme. |
| Mme Katja Braisaz-Latille, Municipale : | Affaires sociales, santé, sanitaire, contrôle des habitants, cultures, loisirs et tourisme, écoles, UAPE et pré/parascolaire |
| M. Michel Chuard, Municipal : | Cours d'eau, églises, inhumations, cimetière, forêts, ordures ménagères et déchetterie, sports et places de sports, terrains agricoles. |

INTERDICTION DE FEUX EN FORÊT ET FEUX D'ARTIFICES

La Municipalité, dans sa séance du 6 juillet 2026, a décidé :

- D'INTERDIRE LES FEUX EN FORÊT AINSI QU'À LEURS ABORDS, AINSI QUE L'UTILISATION DE TOUS LES FEUX D'ARTIFICE, jusqu'à nouvel avis.



Cette décision est prise en raison du risque élevé d'incendie lié aux conditions météorologiques actuelles.

La Municipalité remercie la population de faire preuve de prudence et de respecter strictement ces mesures, destinées à préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 17 juin 2026 :

01/26 décide :

- d'approuver les comptes communaux et annexes 2025, de prendre acte du rapport de gestion 2025 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2025.

02/25 décide :

- d'adopter sans amendement la modification de l'Art. 14 al. 10 des statuts de l'ASI7 comme suit : Article 14 Compétence (art. 4, 114, 115 LC)

Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes :

....

10. autoriser tout emprunt et cautionnement, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 25 millions, ainsi que le renouvellement de ceux-ci ;

.....

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

FERMETURE DÉCHETTERIE COMMUNALE

La déchetterie communale sera fermée le samedi 1^{er} août 2026

HORAIRES D'ÉTÉ – ADMINISTRATION COMMUNALE

Du 1^{er} juillet au 31 août 2026, le bureau communal est ouvert selon les horaires suivants :

Lundi	Fermé
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jedi	09h00 à 11h00
Vendredi	Fermé

Dès le 1^{er} septembre 2026, reprise de l'horaire du mardi (14h00- 17h30).

AIDE FINANCIERE POUR L'ADAPTATION DES LOGEMENTS DES SENIORS

Dès le 1er juillet 2026, le Canton de Vaud introduit une aide financière pour adapter les logements des seniors afin de favoriser leur maintien à domicile.

Cette prestation peut atteindre CHF 3'000.– par personne, sans condition de revenu ni de fortune.

Cette aide s'adresse aux bénéficiaires d'une rente AVS, résidant dans leur logement principal dans le canton de Vaud, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Une évaluation à domicile par un ergothérapeute est nécessaire pour confirmer la pertinence des travaux.

Attention : aucun travail ne doit être entrepris avant l'obtention de la décision formelle d'octroi de l'aide. Les travaux réalisés avant cette décision ne pourront pas être pris en charge.

Des brochures explicatives sont à disposition au bureau communal. Elles peuvent également être envoyées aux personnes intéressées sur simple demande.

Infos et brochure : www.vd.ch/alo

NOUVEAU RÉGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1er mars 2025, le nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires est entré en vigueur.

Tous les hébergeurs touristiques, qu'ils soient professionnels ou privés (notamment les loueurs via Airbnb, booking et autres plateformes), sont tenus de s'annoncer auprès du bureau de perception des taxes de séjour de l'ARCAM, conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette obligation s'applique même lorsque la taxe de séjour est perçue directement par la plateforme de réservation.

L'ARCAM assure désormais, pour notre commune, la gestion et la perception des taxes de séjour. Les hébergeurs qui ne seraient pas encore en règle sont invités à effectuer les démarches nécessaires.

Toutes les informations pratiques et les bases légales sont disponibles sur le site de l'ARCAM : <https://arcam-vd.ch/tourisme/taxe-de-sejour/>



TAXES COMMUNALES

Taxe déchetterie pour étudiants

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours soit déposée au bureau communal **avant fin septembre 2026**. Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis **chaque semestre**.

Paiements échelonnés

En cas de difficultés, il vous est possible à tout moment de demander un paiement échelonné des factures des différentes taxes communales, en contactant la boursière communale Mme Amez-Droz : par téléphone au 021 866 72 12 ou par mail à bourse@eclepens.ch



RENOUVELLEMENT EN LIGNE DES PERMIS D'ÉTABLISSEMENT (permis C)

Dès le 1er janvier 2026, la possibilité est offerte à celles et ceux qui doivent renouveler leur permis C de le faire au moyen d'un formulaire en ligne, sur le site Internet du Canton de Vaud.

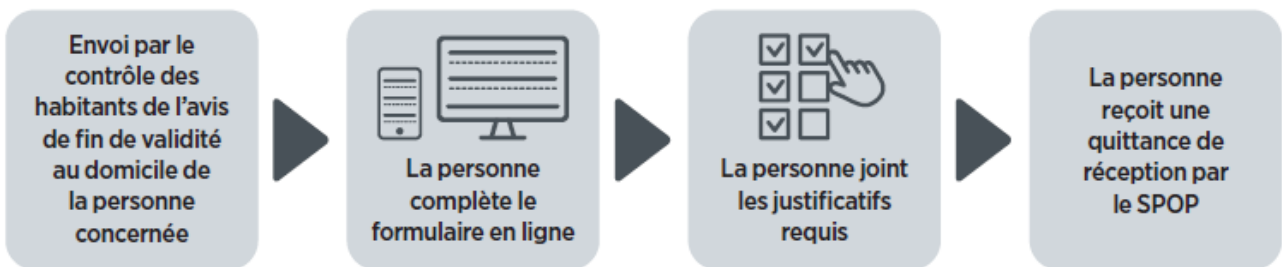
Avantages :

- possibilité de faire votre démarche administrative 24/7 dès réception de l'avis de fin de validité (envoyé par le contrôle des habitants)
- pas de déplacement à la commune
- une seule facture pour le renouvellement, la saisie des données biométriques (si requis) et l'envoi en recommandé du permis

Débutez la démarche dès maintenant à l'aide du QR Code ou en vous rendant sur le site de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/prestation/demander-le-renouvellement-dune-autorisation-detablissement-permis-c>



PROCESSUS : SIMPLICITÉ



PROCESSUS : BACK-OFFICE



Schéma du processus pour une demande en ligne. © SPOP

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un très bel été**

